

RADIO - PRESS RELEASE

N° 084/26 /CRP/MINESEC OF 17 SEPT 2026

The Minister of Secondary Education informs the entire national education community that a significant step has been taken to digitise the payment of tuition fees, as well as certificate and competitive examination levies, for examinations organised by the Department of Examinations and Certification.

Starting from 2026–2027 school year, the said payment should be made on the “www.cartescolaire.cm” platform by using the following steps:

1. Log into the “www.cartescolaire.cm” platform;
2. Select the “**Pay Tuition fees**” tab for tuition fees, or the “**Pay Examination Fees**” tab for examination fees;
3. Enter the student or candidate’s registration number for whom the payment is being made, then click “**Next**”;
4. After verifying that the displayed payment details are correct, select the payment operator through whom the payment will be made;
5. Proceed with payment, then download the receipt issued on the platform.

REMARKS

Only receipts issued by the “www.cartescolaire.cm” platform **are recognised** as official proof of payment. any receipt not issued by that platform is null and void. Additionally, parents can view student registration numbers on the platform under the “**Search for Your Registration Number**” tab and on the student lists posted in schools.

In light of this, every parent must ensure their child has a unique student registration number on the “www.cartescolaire.cm” platform, regardless of whether the child is enrolled in a government or private school.

I hereby call on all principals, administrative staff, parents, and applicants to fully embrace this innovation. It is part of our effort to modernise the governance of our education system and enhance transparency, traceability, and security in managing the resources allocated to it.



The Minister of Secondary Education

Nalora Lyonga Ph.

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

N° 084/26 /CRP/MINESEC DU 17 SEPT 2026

Le Ministre des Enseignements Secondaires informe l'ensemble de la communauté éducative nationale qu'un pas décisif vient d'être franchi dans la sécurisation des paiements, à travers la dématérialisation effective du paiement des contributions exigibles ainsi que des frais d'examens et concours organisés par la Direction des Examens, des Concours et de la Certification.

A compter de la rentrée académique 2026-2027, il est désormais possible d'effectuer les paiements susmentionnés sur la plateforme « **www.cartescolaire.cm** », suivant les étapes ci-après :

1. se connecter à la plateforme « **www.cartescolaire.cm** » ;
2. sélectionner l'onglet « **Payer frais de scolarité** » pour les contributions exigibles, ou l'onglet « **Payer frais d'examen** » pour les frais d'examens et concours ;
3. saisir le matricule de l'élève ou du candidat concerné par le paiement, puis cliquer sur « Suivant » ;
4. après s'être assuré de la conformité des informations de paiement affichées, sélectionner l'opérateur par lequel le paiement sera effectué ;
5. procéder au paiement, puis télécharger le reçu délivré par la plateforme.

Il convient de préciser que seuls les reçus délivrés par la plateforme « **www.cartescolaire.cm** » sont considérés comme preuves officielles de paiement ; tout justificatif non généré par ladite plateforme est réputé sans valeur. Par ailleurs, les matricules des élèves sont, quant à eux, consultables sur la plateforme à partir de l'onglet « **Rechercher votre matricule** », ainsi que sur les listes d'élèves affichées dans les établissements.

Je réitère, à cet égard, l'obligation faite à chaque parent de s'assurer que son enfant dispose d'un matricule unique sur la plateforme « **www.cartescolaire.cm** », qu'il soit scolarisé dans un établissement public ou privé.

J'invite ainsi les responsables d'établissements scolaires, les personnels administratifs, les parents d'élèves et les candidats à s'approprier pleinement cette innovation, qui s'inscrit dans la dynamique de modernisation de la gouvernance de notre système éducatif et contribue au renforcement de la transparence, de la traçabilité et de la sécurisation de la gestion des ressources qui lui sont affectées./-



Nalova Lyonga Ph.D